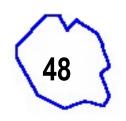


L'ENSEIGNEMENT, L'EDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE



N° 145 MAI 2017

ISSN **1287-3659**

Fédération Syndicale Unitaire Lozère

Espace Jean Jaurès Rue Charles Morel 48000 MENDE Tél: 04 66 49 15 90 - Courriel : fsu48@fsu.fr - Site : http://fsu48.fsu.fr/

Et maintenant...

quel devenir pour la Fonction publique et les services publics ?

Le second tour de l'élection a mis à mal les prétentions du Front National à occuper la présidence de la République. Il était primordial de faire barrage à la candidate de ce parti non-républicain, xénophobe, porteur de tous les dangers et c'est ce que la FSU Lozère a fait tant en interne, auprès de ses syndiqués, qu'en externe lors, en particulier, de la journée du 1er mai où elle ne s'est pas dérobée.

La position fédérale défendue lors de la présidentielle, à savoir « Pas une voix pour le Front National ! » a été particulièrement bien entendue par les agents. Cependant beaucoup reste à faire car en quinze ans le score du FN a doublé dans notre pays, situation clairement non satisfaisante pour la FSU et ses syndiqués qui continueront à lutter contre les idées réactionnaires et anti progressistes de ce parti.

Le nouveau Président est élu sans adhésion forte à son projet : une abstention record (25,4 %), un nombre élevé de bulletins blancs ou nuls (11,5 % des votants) et un nombre de voix obtenues représentant moins de la moitié du corps électoral.

Vouloir imposer rapidement (et par le recours à des ordonnances) des mesures particulièrement contestées sur le Code du travail, alors même que l'entêtement du gouvernement précédent à maintenir des politiques d'austérité n'a fait qu'accentuer les clivages de notre société, serait une faute.

Les logiques libérales visant à

déconstruire le modèle social français sont aujourd'hui à la tête de l'exécutif. Entretenir une diminution des dépenses publiques et la mise en œuvre de réformes dites structurelles qui dégradent le marché du travail. les droits sociaux, la fiscalité, les services publics, le niveau des salaires et des pensions maintiendrait un cap dangereux. Ces politiques d'austérité, loin de résoudre les problèmes de la dette et du déficit, les accentuent et ont plongé la France dans la récession, le chômage et la précarité (9 millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté et 3,8 millions mal logées) qui sont de véritables boulevards aux idées d'extrême droite.

Les offensives annoncées contre le nombre de fonctionnaires (-120 000 dans le programme du Président), leurs statuts et leurs durées hebdomadaires de travail sont à rapprocher des offensives contre le Code du travail. Elles s'appuient sur l'opposition entre travailleurs du public et du privé, exacerbées par celles et ceux qui cherchent à imposer des politiques de régression sociale. Réduire encore le nombre d'agents, au soi-disant nom de l'équilibre nécessaire des finances publiques, cache mal la volonté de soumettre des pans entiers de l'intérêt général à des intérêts privés.

L'actuelle campagne des législatives et, à son issue, la configuration de l'Assemblée revêtiront une importance particulière. Nous avons besoin Dispensé de timbrage MENDE CT



DEPOSE LE 17/05/2017



SOMMAIRE

- P 2/3 Préparation rentrée EN
- P 4 Scolarisation en milieu rural Du côté de l'EAP

P 5 à 10 La FSU s'adresse aux candidats aux législatives P 11/12 Apprentissage

de forces capables de combattre le FN qui risque de disposer d'un groupe conséquent mais aussi de mettre en échec de nouvelles atteintes aux droits des salariés, de nouveaux reculs sur les retraites, une révision des statuts de la Fonction Publique et une réduction du nombre d'agents, une augmentation de l'autonomie des chefs d'établissements. Les suffrages qui se sont portés à gauche lors du premier tour de la présidentielle ont montré la force de l'aspiration à des changements progressistes.

Les semaines et les mois à venir s'annoncent déterminants pour le devenir de la Fonction publique et des services publics en France et dans notre département. La construction d'un rapport de force devient cruciale pour lutter contre leur casse annoncée. La FSU Lozère et ses syndicats œuvreront à rassembler, dans une démarche syndicale la

plus unitaire possible, les forces porteuses d'un projet de justice et de solidarité.

L'engagement citoven de chacun mais aussi l'engagement collectif syndical dans les semaines à venir seront déterminants pour poser les bases d'une lutte efficace.

Hervé Fumel

Bilan préparation de rentrée 2017 pour l'Education nationale en Lozère

Bilan d'une intense activité des sections locales, départementales et académique de la FSU pour parer les mauvais coups d'une préparation de rentrée 2017 réalisée à l'aune d'une politique d'austérité des moyens.

A tous les échelons de la FSU, le travail de défense des postes des collègues dans les différents secteurs de l'Education nationale commence très tôt en janvier pour se terminer en mars avant la tenue des différentes instances préparant les mutations pour chacun des corps.

Ce long travail nécessitant une grande coordination des sections locales (dans chaque établissement), de la section départementale (en particulier pour les postes en collèges) et de la section académique (pour tous les corps à ce niveau administratif) a encore porté ses fruits cette année.

Petit bilan en guise de rappel de ce gu'est une partie de l'activité militante FSU dans ce domaine :

Avec une dotation départementale nulle, la préparation de la rentrée 2017 « à moyens constants » dans le premier degré s'est résumée cette année plus particulièrement, à un nouveau « jeu de chaise musicale » entre ouvertures et fermetures avec en prime un choix évident du DASEN de travailler à une restructuration du tissu scolaire départemental du premier degré au dépend des classes uniques et au profit des structures de plus de 4 classes.

Pour la FSU, la classe unique ou les écoles de trois classes ou moins ne sont pas « dépassées ». Les enjeux du maintien de telles structures en milieu rural sont multiples : pédagogique d'abord puis humain, social, territorial, écologique mais aussi économique. Pour la FSU, la vitalité de nos territoires ruraux dépend très largement de la présence de l'école car « nos concitoyens de l'espace rural veulent disposer des services publics élémentaires au premier desquels celui de l'éducation ». Le schéma « une commune, une école » n'est pas à oublier, et il faut aussi avoir à l'esprit en cas de fermeture l'augmentation des transports qui génèrent fatique, dépense, pollution...

Au sein de la FSU, le SNUipp-FSU considère qu'il n'y a pas d'organisation idéale pour l'école publique mais que l'on doit dépasser les idées reçues sur la ruralité. Nous estimons que les acteurs locaux (élus, parents, enseignants) doivent pouvoir participer aux décisions pour favoriser le maintien d'un tissu structurant, notamment pour la vie de l'enfant.

Pour ce qui est des RASED (Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté), pas de déclinaison en Lozère de la promesse du candidat Hollande qui s'était engagé à rendre tous les postes supprimés par Xavier Darcos, ni de la consigne donnée par Madame la Ministre elle-même lors du CTM du 15 décembre dernier de créer cette année des postes en RASED autant que de besoin. Pour répondre aux contraintes géographiques lozériennes et ses réalités kilométriques, le bon sens et l'intérêt des élèves avaient conduit à la création de RASED de secteur supplémentaires dans chacune des trois circonscriptions. Aujourd-'hui, après la disparition des postes sédentarisés, la transformation du poste G en poste E sur la circonscription de Florac confirme une offre à minima par circonscription, déconnectée de l'analyse des besoins réalistes exprimés l'an dernier.

Après deux CTSD et un CDEN, au fil des instances et des débats avec les représentants des personnels, des rencontres avec élus et parents d'élèves, des mobilisations des parents, le projet de carte scolaire final a laissé apparaître une prise en compte d'un certain nombre d'arguments avancés et une meilleure appréhension du contexte de certaines situations.

\Rightarrow Postes spécialisés :

Fermeture poste G (RASED circonscription de de Florac) et ouverture poste E (RASED circonscription de Florac) modification école de rattachement Poste G (RASED circonscription de Mende) de Langogne à Mende.

Dispositif UP2A:

Dispositif qui devient itinérant, partagé entre Chambon et Langogne .

Postes devant élèves :

Fermetures école classe unique de St Martin de Boubaux, école classe unique St Georges de Lévejac, 2ème classe de Ste Croix Vallée Française (4° classe du RPI, Gabriac, Pont Ravagers, Ste Croix Vallée Française)

Ouverture Banassac (6° classe), Chabrits (5° classe)

Modification: Poste OC Bonijol (0.5 Oc +0.5 français) devient un poste complet occitan

Décharges PEMF : modification règlementaire des 8 décharges de PEMF qui passent de 0.25 à 0.33 soit 0.8 Equivalent Temps Plein.

Vote majoritairement contre des six représentants de la FSU, des parents et d'une conseillère départementale.

Enfin lors du CDEN les membres du Conseil Départemental de l'Education Nationale ont eu droit à un effet de manche avec l'annonce d'un poste supplémentaire « Plus De Maître Que De Classe » gagné au ministère pour la Lozère à la condition que la « Convention ruralité » soit effectivement signée. Un poste sous condition pour le rural alors que 2 classes uniques ont été fermées et un RPI fragilisé...

Mesure qui a donc été confirmée après le 15 mars 2017 pour le RPI de Ste Croix Vallée Française mais qui n'a toujours pas été validée en CTSD et CDEN

Pour les représentants FSU des personnels, le bilan de cette carte scolaire est globalement négatif : nous ne retrouvons pas dans les faits la priorité à l'école de la République promise en 2012.

Lors du CTA du 17 janvier 2017 : les chiffres sur la préparation de rentrée tombent. Pour la Lozère :

- ⇒ En collèges + SEGPA : 2489 élèves attendus (soit +42 que le constat de rentrée 2016)
- ⇒ En LP : 370 élèves attendus (soit +13 élèves que le constat de rentrée 2016)
- ⇒ En LGT : 878 élèves attendus (soit +11 élèves que le constat de rentrée 2016)
- ⇒ En Post Bac : 217 élèves attendus (soit 7 étudiants de moins que le constat de rentrée 2016)

En face les moyens alloués laissent les représentants de la FSU académique très inquiets :

- ⇒ pour tous les collèges du département 3168 heures
- ⇒ LP Peytavin Mende : 279 élèves, 686,5 heures
- ⇒ SEP Théophile Roussel : 100 élèves, 289,5 heures
- ⇒ Chaptal Mende : 521 élèves, 723,3 heures
- ⇒ LGT Peytavin Mende : 320 élèves, 826 heures
 - LGT Théophile Roussel : 290 élèves, 572,5 heures.

Le constat est fait très rapidement, par certaines sections FSU des établissements, que ces DGH n'allaient pas permettre de fonctionner dans les meilleures conditions.

Suite au CTA, la FSU Lozère, comme toutes les sections départementales FSU de notre académie, a proposé aux autres organisations syndicales membres du CTSD de **boycotter cette instance départementale** initialement prévue pour débattre et faire évoluer les DGH de chaque établissement en connaissance de difficultés spécifiques de chaque EPLE.

Le texte d'appel à boycott : « Suite au CTA du 17 janvier 2017 durant lequel Mme le Recteur a diffusé en séance l'ensemble des dotations des collèges de l'académie, suite également au non-respect par certains chefs d'établissement du calendrier de préparation de rentrée, qui ne permet pas la tenue des CA avant celle des CTSD. la FSU Lozère appelle les organisations syndicales représentatives à se concerter pour mettre en œuvre le boycott du CTSD du 27 janvier 2017. Il est clair en effet que le CTSD de janvier dont l'objet est de travailler sur les évolutions des dotations des collèges, au plus près du terrain, perd sa prérogative, laissant l'impression aux élus de cette instance de n'être présents que pour constater des situations déjà largement diffusées, voire validées. Dans ce contexte, la FSU Lozère appelle les organisations syndicales représentatives à marquer leur désapprobation en s'associant à sa démarche de boycott du CTSD de fin janvier. » L'UNSA et FO n'ont pas souhaité s'associer à ce boycott cependant tenu car la FSU est majoritaire dans le CTSD Lozère.

Lors du CTSD de repli du 3 février 2017, les élus FSU ont pu dénoncer les conditions d'enseignement dégradées en préparation en pouvant afficher qu'avec 32 élèves supplémentaires attendus à la rentrée 2017 et une diminution de moyens de 120 heures par rapport aux DHG réelles à la rentrée 2016, le H/E (rapport heures octroyées par élève) des collèges du département est en baisse passant de 1,60 à 1,53. Les élus FSU ont alors attiré l'attention de l'administration départementale sur les situations très difficiles dans lesquelles elle plongeait certains collèges par des DGH insuffisantes (Le Bleymard, La Canourgue, Florac, Langogne, Marvejols, Mende et Villefort).

Suite à cette instance, les équipes militantes de la FSU, tant au niveau local qu'au niveau départemental, ont multiplié les informations aux collègues sur les conditions de rentrée dégradées et ont accompagné les sections d'établissement qui

ont demandé audience sur ce point.

En GT (le 27 février) puis en CTSD (le 2 mars), les élus FSU ont défendu tous les postes implantés et menacés dans les collèges du département. Alors que l'administration proposait un solde de -1 poste sur le département et après une présentation argumentée de leurs propositions, les élus FSU ont obtenu les modifications suivantes : le poste d'Education musicale de Marvejols n'est plus supprimé et est conservé avec un complément sur le collège de Mende, un poste de Sciences physiques est créé au collège de Langogne, un poste de Lettres modernes est créé au collège de Mende. Le solde des postes d'enseignants implantés dans les collèges du département et acté en CTSD passe donc de -1 à +2. Cependant, toutes leurs demandes (7) de créations de postes n'ayant pas été validées par l'administration, les élus FSU se sont abstenus sur le vote alors que l'UNSA a voté pour et FO s'est également abstenu.

<u>Dans les lycées</u>, les sections locales de la FSU ont travaillé méthodiquement à la défense des postes implantés et ont dû recourir à différentes actions (audience au Rectorat...) pour demander plus de moyens horaires et maintenir les postes menacés.

Lors des GT académiques puis du CTA du 16 mars (ayant pour fonction principale d'arrêter les créations-suppressions et modifications de postes dans tous les corps de l'Education nationale au niveau académique), les élus FSU ont poursuivi leur travail d'argumentation et ont réussi à endiguer certaines suppressions de postes. Les résultats du CTA sont les suivants pour chaque corps :

Postes Enseignants et Documentation : +110 emplois enseignants au niveau académique, mais suppression d'un poste de PLP Génie Chimique sur le LP Théophile Roussel à St Chély d'Apcher. <u>Votes</u> : 8 abstentions (FSU et UNSA), 1 contre (FO), le SNALC ayant déjà quitté la salle avant les votes...

Postes CPE: aucune modification en Lozère (+7): 8 abstentions (FSU et UNSA), 1 contre (FO).

Postes de direction (+1) et administratifs (+6) : 1 poste d'AD-JAENES supprimé sur le LGT/LP Peytavin à Mende : 8 abstentions (FSU et UNSA), 1 contre FO.

Postes personnels assistants de service social (+5): aucune modification en Lozère: 6 contre (FSU et FO), 3 pour (UNSA). Postes personnels infirmiers (+3): aucune modification en Lozère: 6 contre (FSU et FO), 3 pour (UNSA).

Postes personnels de laboratoire (solde à 0) : aucune modification en Lozère : 6 contre (FSU et FO), 3 pour (UNSA).

Pour l'ensemble du secteur Education Nationale sur le département, le bilan global de cette préparation de rentrée est donc le suivant : avec une trentaine d'élèves e plus, le département fonctionnera avec le même nombre de postes (tous corps confondus). Ceci correspond dans la nov langue libérale à la « rationalisation » des moyens alloués au service public d'éducation sur notre département qui est confronté à un maillage de son réseau mis à mal depuis de nombreuses années au profit d'un enseignement privé sous contrat qui se taille la part du lion et accumule les ouvertures de formation professionnelle et post bac alors qu'elles sont trop régulièrement refusées aux établissements publics.

Scolarisation en milieu rural, Ecole de la réussite au cœur des territoires

En mars, le colloque, « Scolarisation en milieu rural, Ecole de la réussite au cœur des territoires », organisé par la FSU et la FCPE 48 a réuni une trentaine de personnes. Une première étape dans la prise de conscience de ce qui se joue, presque sans nous, en matière d'aménagement des territoires ruraux et de la responsabilité de chacun dans son champ de compétence.

La qualité des interventions des trois conférenciers, Catherine Rothenburger auteur d'une thèse de doctorat en sciences de l'éducation portant sur les processus identitaires et développement professionnels d'enseignants du premier degré, Claire Leconte chrono biologiste et professeur de psychologie de l'éducation, Etienne Anquetil président de la Fédération Nationale pour l'Ecole Rurale, mais aussi la qualité des témoignages et des interventions d'enseignants et d'élus ont enrichi les débats sur la question du maintien des petites structures et du tissu scolaire de proximité, de la pertinence de la convention ruralité, et plus généralement de l'avenir des territoires ruraux.

L'exposé de l'évolution du maillage scolaire départemental du premier et second degré et des conséquences de la réforme territoriale dans notre département rural ont questionné sur la réelle finalité de la convention ruralité imposée par le ministère depuis 2014 dans bon nombre de départements ruraux (plus de 40 conventions signées d'ici à septembre 2017 selon le ministère).

L'éclairage apporté par la coordinatrice académique de l'académie de Toulouse, où cinq départements sur huit ont déjà vécu au moins deux cartes scolaires sous conventions ruralité, confirme plus la volonté du ministère de regrouper que d'améliorer la qualité de l'offre scolaire et ce avec des retraits d'emplois d'enseignants puisque chacun des départements a été touché par des suppression de postes. Dans l'académie de Toulouse l'intitulé des protocoles d'accord souscrits avec les élus affichait pourtant comme objectif « limiter le nombre de postes supprimés en échange d'une évolution de l'offre scolaire »

Les premières conventions (Cantal en 2014) ont concerné les territoires de l'hyper-ruralité, ou des départements confrontés à la problématique de la scolarisation en zone de montagne avec en toile de fond la guestion du déclin des effectifs, pour aujourd'hui concerner des territoires sur d'autres périmètres comme les communautés de communes, circonscriptions scolaires du premier degré ou enfin bassin de collège qui ne sont ni ruraux ni en déprise démographique. L'enjeu poursuivi par le ministère est bien la restructuration des réseaux scolaires en phase avec la loi NOTRe Et alors sont favorisés des ensembles scolaires plus conséquents et il est plus tenu compte du coût des écoles pour les collectivités et des emplois pour le ministère. Au niveau national, l'AMRF (association des maires ruraux de France) est elle- même persuadée que le but ultime de l'Etat est d'aboutir à « une seule grande école dans le chef lieu de canton », vision de l'école que la grande majorité de ces édiles ne partage absolument pas.

En Lozère cette convention contractuelle a été signée le 15 mars d'une part par la rectrice de l'académie de Montpellier qui avait fait le déplacement et d'autre part le préfet, le député, le sénateur, élus ou responsables locaux n'ayant pas en charge la gestion des écoles, et le président de l'association des maires de Lozère. Si cette convention a été préparée dans la plus grande discrétion, sa signature, elle, a été largement médiatisée.

Ce texte n'affiche aucun objectif chiffré tant en terme d'effectifs départementaux que de maintien d'emploi....

La FSU reste vigilante et va poursuivre son travail d'information et de réflexion sur le service publique d'enseignement en Lozère pour rester acteurs et force de proposition. Il dénoncera le cas échéant toute tentative de pression ou annonce mensongère.

Nathalie PERRET

Du côté de l'Enseignement Agricole Public ...

L'année scolaire prochaine devrait voir se concrétiser, si le calendrier est respecté, 2 projets structurants pour l'Enseignement Agricole Public départemental: la construction d'une nouvelle exploitation agricole et l'intégration de l'établissement dans la zone de production de l'AOP Laquiole.

Au niveau de la formation initiale scolaire, même si l'établissement reste préservé dans la nouvelle région compte-tenu de sa spécificité d'implantation en territoire rural, le contexte régional est « tendu » en terme de moyens et de dotation horaire. C'est ainsi, par exemple, que les étudiants de BTSA à La Canourgue n'auront plus le choix de leur 1ère langue vivante. Il leur sera imposé l'anglais, l'enseignement de l'espagnol ne sera plus assuré.

Concernant le CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole), les bons de commande du Conseil Régional récemment signés sont plutôt favorables. Le niveau d'activité devrait donc être globalement en hausse, avec notamment une augmentation des formations courtes et un maintien des formations diplômantes.

Pour le CFA (Centre de Formation par Apprentissage) agricole, les effectifs sont stables mais toujours faibles. Le contexte reste difficile depuis 3 ans.

Stéphane BARNINI

La FSU Lozère s'adresse aux candidats aux élections législatives

Dans le cadre des élections législatives, la FSU Lozère s'est adressée à l'ensemble des différents candidats (exceptés ceux du FN):

- Christian CAUSSE, Claude SOUDAN (La France Insoumise)
- Marie-Hélène DUPY, Badis BOUSSOUAR (Mouvement pour la décroissance)
- Serge GAYSSOT, Delphine PETIT (Osons la gauche vraiment!)
- Aurélie MAILLOLS, Vincent MOUTON (PS, Modem, PRG)
- Pierre MOREL A L'HUISSIER, Sabine DALLE (LR-UDI)
- Thierry TOURNAIRE (Parti animaliste)
- Régis TURC, Eve BREZET (Sans Etiquette)
- Francis PALOMBI, Clio MOLINES-CHAPON (La République En Marche)
- Annie SOUCHON, Thierry FRONTY (Lutte Ouvrière)
- Edith PARADIS, Brice BERCHET (UPR)
- Christèle DAVERSIN (100% citoyens)

Avant le bouclage de ce journal, seuls 3 candidats avaient repris contact avec nous : Christian Causse, Serge Gayssot et Aurélie Maillols. Vous trouverez ci-dessous leurs positions sur les différentes questions que nous leur avons soumises. Pour rappel, vous trouverez également les mandats que défend la FSU sur ces différents points. Par ailleurs, nous nous engageons à diffuser sur notre site les réponses que nous feraient parvenir ultérieurement les autres candidats.

Nombre d'emplois dans la Fonction publique (dont l'Education nationale) :

Comment considérez vous que doive évoluer le nombre d'emplois – qui, pour la FSU, est en lien direct avec les besoins - dans la fonction publique (FPE, FPH et FPT)?

Pour vous, les services publics sont-ils nécessaires au développement économique départemental ? Si oui, en quoi ?

FSU: les besoins sociaux évoluent, ils deviennent même plus importants. De la naissance à la fin de vie, chacun-e a besoin des services publics qui sont la richesse de tous et toutes. La transition indispensable pour répondre à la crise climatique nécessite aussi des réponses collectives. L'intérêt général doit être la boussole de l'action publique. C'est donc plus et mieux de services publics dont la société a besoin, des services publics :

- accessibles à tous et toutes.
- dotés des moyens adéquats,
- non soumis au temps court, à la loi du marché,
- libérés des partenariats publics-privés.

C.Cause : l'éducation de nos enfants est incompatible avec l'austérité. Pour cela nous rétablirons les 80 000 postes d'enseignants supprimés par M. Sarkozy et sur lesquels Hollande, comme d'habitude n'a pas respecté ses promes-

Nous développerons les services publics pour créer un environnement favorable au dynamisme économique de nos entreprises.

Nous nous opposerons à toute fermeture de classe. En milieu rural la disparition de l'école est la mort du village.

L'exemple de Mende est frappant : avec les politiques visant à réduire continuellement le nombre de fonctionnaires, la rue (par exemple) qui va de la Caille à la mairie est jalonnée d'un nombre important de « pas de portes » commerciaux fermés, à vendre ou à louer. La ville est meurtrie et il en est de même dans l'ensemble du département.

Sans des services publics de qualité nos entreprises sont défavorisées. Par exemple au niveau du recrutement de haut niveau ce n'est pas l'entreprise qui choisit ses collaborateurs, ce sont eux qui la choisissent

S.Gayssot: non seulement il faut stopper net la baisse continue des emplois publics, mais l'intérêt général, l'égalité, l'évolution de l'espérance de vie et des besoins sociaux, impliquent le développement et l'émergence de nouveaux services publics, utiles à nos vies, de la petite enfance jusqu'à la fin de vie. Des services publics libérés des critères de rentabilité et où les usagers sont toujours plus et mieux associés. Dans un département hyper rural, ce maillage des services publics devient vital pour garantir la vie sociale, culturelle et économique de proximité sous peine de voir la désertification s'intensifier.

A. Maillols: le nombre d'emplois dans la fonction publique doit être à minima maintenu (en particulier dans le cadre de la FPT pour ce qui concerne les différents agents et ATSEM) et doit être augmenté dans différents secteurs (santé, éducation, sécurité). Les fonctions publiques sont un coût indispensable pour la société pour assurer un environnement nécessaire à l'humain garantissant une qualité de vie grâce aux services rendus. Cependant, il faut rester responsable et maîtriser les coûts de fonctionnement des fonctions publiques. Les services publics sont nécessaires au développement économique départemental et c'est dans ce cadre que la Région projette de construire une agence régionale de développement économique en Lozère pour créer une synergie positive entre fonction publique territoriale et secteur privé.

2. Services publics de proximité assurés par qui ?

Comment assurer un service public de proximité le plus efficient possible pour les citovens?

Quelle vision portez-vous sur les Partenariats Publics-Privés ? Sur les maisons de services publics ?

Quelle est votre position sur les contenus des différents contrats de ruralité?

FSU: cibles depuis plusieurs années d'attaques motivées par des raisons économiques ou politiques, les services publics, confrontés à la réduction des financements publics, sont fragilisés dans leur essence qui est de contribuer à la cohésion et à la justice sociale par la redistribution des richesses. Transferts, externalisations, délégations, privatisations voire disparitions de missions sont toujours à l'ordre du jour. Ainsi, le recours plus important aux partenariats public privé (PPP), donne à la puissance publique la possibilité de déléguer au secteur privé la construction, la gestion et parfois l'exploitation d'équipements publics. Certaines collectivités se sont lancées dans cette démarche (transport, santé, éducation, eau, énergie, justice...) au détriment de la qualité du service rendu, de la situation des personnels et des coûts suscités in fine, les PPP étant de véritables artifices comptables de dissimulation de dettes. La FSU dénonce ces dispositifs qui socialisent les pertes et privatisent les bénéfices. Elle exige que le bilan des contrats de PPP, désastreux pour les finances des collectivités territoriales, soit rendu public. La création de GIP ne doit pas être instrumentalisée pour réduire la portée du service public. Ils doivent être transparents dans leur gestion et leur composition.

Le glissement sémantique effectué dans la loi NOTRe avec la création de maisons de services au public fait passer l'usager-e ou l'administré-e à l'état de client-e et entérine cette dérive de disparitions des services publics, notamment de proximité, vers une marchandisation des services. Par exemple. la FSU s'oppose à la création de maisons de service au public pour justifier, entre autres, la fermeture des CIO et la création de guichets uniques dans le cadre du service public régional d'orientation.

C.Causse : il faut rompre avec les politiques d'austérité et partir des besoins démocratiquement exprimés. Nous abandonnerons la politique de l'offre.

Nous interdirons les partenariats « publics-privés » car les profits vont au privé et les pertes au pu-

blic.

Avec la solidarité territoriale pleine et entière il n'y aura plus besoin de contrat spécifiques ici ou là. La loi républicaine primera sur le contrat, là comme partout.

S.Gayssot: il faut sortir de la pensée unique, de la baisse de la dépense publique et des critères d'austérité de l'Europe libérale. Le service public a besoin d'argent, d'agents et d'équipements. Il faut sortir le bien commun de la marchandisation. Les exemples de la Poste et des télécommunications nous montrent les méfaits de la délégation des missions de service public au privé. Si des partenariats sont possibles, la puissance publique doit rester décisionnelle sur les missions et les critères de gestion. Tout ce qui vise, comme la loi NO-TRe, à centraliser au détriment de la proximité est à bannir, ceci est valable pour les contrats de ruralité comme en montrent le risque avec les signatures des conventions ruralité dans l'éducation.

A.Maillols: les Partenariats Public Privé sous la forme de mécénat (comme pour le musée Soulages à Rodez) peuvent être un outil intéressant, cependant je ne suis pas favorable à leur développement dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (cf. : projet PPP autour de l'aménagement de la RN 88). Concernant les contrats de ruralité, je ne suis pas contre ces contrats s'ils visent au maintien des services publics de proximité (et dans le cadre de l'Education nationale si cela permet de maintenir des postes en passant par des regroupements pédagogiques éclatés).

3. Formation professionnelle et apprentissage :

Pour vous, quelle doit être la place de l'Etat et des régions dans la formation professionnelle des lycéens et étudiants ? Quelle et votre position sur la relation entre la formation initiale sous statut scolaire et l'apprentissage?

FSU : le gouvernement a choisi de réaffirmer la place centrale des Régions, en leur donnant un rôle de décision sur une partie de la gestion des fonds mais aussi sur les structures et les axes politiques de développement, sans pour autant rogner le pouvoir des branches professionnelles et donc du patronat. Ainsi le rôle de l'État (définition des axes politiques de développement de la FP, moyens structurels mis en œuvre) est réduit au profit des acteurs territoriaux. [...] Dans ce contexte, le maintien de GRETA de l'EN, des CFPPA de l'Enseignement Agricole Public et des CREPS dans un service public de la formation est une nécessité pour la FSU. [...] Mais l'avenir des GRETA est actuellement source d'inquiétude : la refonte annoncée de leurs cartes d'implantation et divers projets de fusion pourraient nuire au maillage territorial actuel et auraient de graves conséquences sur les personnels.

Les questions de formation professionnelle sont également posées en relation avec la formation initiale des jeunes : ap-

> prentissage d'abord, formation initiale sous statut de salarié-e, piloté par les Régions et financé par les entreprises et les Régions, dont le développement vient en concurrence du nécessaire développement des formations en LP et LT sous statut scolaire. Avec un État qui, même s'il ne pilote pas l'apprentissage, en favorise le développement dans les lycées des métiers, dans les Chambres (consulaires, dans les CFA privés et, par le biais des UFA, dans les centres de formation publics mais également dans les fonctions publiques. [...]



Les campus des métiers et des qualifications qui sont présentés comme une solution à la poursuite d'études des élèves et étudiant-es, en particulier ceux des LP, regroupant divers acteurs: LP, CFA, officines privées, établissements d'enseignement supérieur, entreprises ne sont qu'un dispositif supplémentaire répondant à l'injonction adéquationniste « formation emploi » et à la volonté de développer l'apprentissage à tous crins et se mettent en place au détriment de la voie professionnelle et de la voie technologique sous statut scolaire. La FSU dénonce ces campus qui aspirent les moyens qui au lieu d'être dédiés équitablement à tous-tes, sont de fait fléchés au seul profit de quelques-uns.

C.Causse: nous mettrons le bac Professionnel en 4 ans. Nous instaurerons la scolarité obligatoire de 3 à 18 ans assortie d'un nouveau service public de la petite enfance. L'apprentissage ne disparaîtra pas mais la formation initiale assortie d'un droit à la formation tout au long de la vie aura la primauté.

S.Gayssot: l'État doit garder la maîtrise nationale dans le cadre d'un service public de la formation pour garantir l'égalité, empêcher la main mise patronale et la compétition entre établissements. De ce point de vue, la refonte annoncée des GRETA ne peut se traduire par un affaiblissement du maillage territorial.

Il faut passer le budget de l'Education nationale à 7% du PIB, garantir le droit à l'école de 2 ans à 18 ans et privilégier le maintien de la formation initiale, professionnelle et technologique sous statut scolaire pour en faire l'excellence.

A.Maillols: concernant le rôle de l'Etat et des régions dans la formation professionnelle et l'apprentissage, je considère que la mise en œuvre est difficile s'il y a plusieurs intervenants. C'est pourquoi je suis favorable à ce que la formation professionnelle dans son ensemble et l'apprentissage passent sous contrôle de la région qui a déjà la main sur l'orientation. Ce secteur doit devenir une compétence globale de la Région.

4. Précarité dans la fonction publique et échecs des tentatives de sa résorption :

Quelle est votre position sur le recours à des emplois précaires dans la fonction publique ?

Pour vous, quelles mesures s'imposent pour résorber cette précarité ?

FSU: un-e agent-e sur cinq est aujourd'hui en situation de précarité dans la Fonction publique qu'il/elle soit contractuel-le, vacataire ou en emploi aidé, situation qui porte atteinte à la dignité des personnels. La précarité atteint aussi les fonctionnaires à temps non complet et les agent-es de catégorie C, les plus faiblement rémunéré-es. Tous les agent-es doivent au moins être rémunérés 28/35 èmes, de manière à bénéficier du régime spécial de protection sociale de la FPT.

Toutes les administrations et collectivités ont recours aux contractuel-les, parfois sur ressources propres comme dans les établissements autonomes. Ces recrutements sous contrats, outils de management, sont une réponse inadaptée à l'insuffisance du recrutement de personnels titulaires ou aux nouveaux besoins et métiers. La précarité est utilisée pour réduire les coûts de personnels, voire pour exploiter la flexibilité apportée par les contrats, éventuellement pour contourner les règles du statut. Elle nuit à la continuité du service public et favorise l'individualisation et l'isolement des agent-es. La FSU doit poursuivre sa lutte pour l'amélioration de la rémunération, des droits sociaux individuels et collectifs des agent-es non titulaires, selon des règles adaptées à chaque secteur.

La FSU réaffirme le principe du concours, sans exclure le maintien de recrutements sans concours dans le premier grade de la catégorie C pour son rôle d'insertion sociale, mais encadré par des modalités qui en assurent la transparence. Elle milite pour l'élaboration de mesures évitant le problème des « reçu-es/collé-es » dans la FPT.

La FSU s'oppose à toute forme de recours au contrat, CDD ou CDI de droit public ou privé, sur les emplois permanents de la Fonction publique y compris pour le remplacement. La FSU réaffirme la nécessité de recrutements massifs de titulaires dans les différents versants.

C.Causse: nous interdirons le recours aux emplois précaires. Nous rétablirons, et étendrons à d'autres secteurs, le modèle de « l'école normale ». Il est important que les enseignants ressemblent à leurs élèves, que le peuple puisse s'éduquer par lui-même. Le recrutement universitaire aboutit à la reproduction des élites au lieu d'activer l'ascenseur social.

S.Gayssot: près d'un emploi sur 5 relève de la précarité dans la fonction publique avec les conséquences salariales sur la vie des agents. Il faut en sortir. Il faut également un plan pluriannuel de création de postes, l'accès de tous au régime spécial de protection sociale de la Fonction Publique Territoriale en particulier pour les agents de catégorie C, embaucher au statut, faciliter l'accès aux concours pour garantir la continuité du service public.



A.Maillols: la précarité dans les fonctions publiques est un vrai problème. L'Etat doit s'appliquer à lui même les principes de la loi pour lutter efficacement contre la précarité dans la FPE et la FPH. La titularisation des agents contractuels doit être effective après deux contrats consécutifs et peut s'opérer par une stagiarisation et une formation assurée pour tous et par un concours pour les cadres.

5. Traitement des agents et PPCR :

Pour vous, durant la prochaine mandature, comment doit évoluer la rémunération des agents de la fonction publique? Quel regard portez- vous sur le contenu du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) relatif aux évolutions en termes de rémunérations des agents?

FSU: le gel du point d'indice aboutit à un « déclassement » et à une perte substantielle de pouvoir d'achat qui entraînent une diminution forte de l'attractivité de nos métiers et de la FP, au risque de mettre en cause la qualité des services publics. Les mesures indispensables au maintien du traitement minimum au niveau du SMIC ont réduit la progression de carrière en bas de grille.

La FSU revendique le dégel immédiat de la valeur du point d'indice, son indexation sur les prix La situation actuelle commande des mesures de rattrapage. La FSU exige des négociations salariales annuelles.

La FSU revendique un salaire minimum fonction publique porté à 1750 euros net.

Au cours de la concertation PPCR et devant le constat du tassement des grilles, la FSU a défendu le principe d'une réorganisation cohérente des grilles et le maintien de catégories en référence au niveau de qualification. La FSU revendique des carrières revalorisées, parcourues à un rythme unique, le plus favorable aux agents, sans obstacle de grade : elle dénonce la suppression du rythme minimal d'avancement d'échelon.

La FSU s'oppose au GRAF, car il constitue un grade supplémentaire lié à l'exercice de certaines fonctions, à l'affectation sur certains postes. Elle revendique l'accès de tous à l'indice terminal du corps ou du cadre d'emplois à la fin d'une carrière complète.

C.Causse : les rémunérations des enseignants doivent être grandement augmentées. Les moyens attribués à l'éducation reflètent l'intérêt d'une société envers ses enfants et la volonté d'en faire des citoyens éclairés et émancipés. Le modele actuel vise au contraire à fabriquer des individus formatés, employables et adaptés au marché.

S.Gayssot: il faut stopper le gel du point d'indice qui a entraîné la baisse du pouvoir d'achat, effectuer un rattrapage, l'indexer sur l'inflation et porter le salaire minimum à 1750 euros net. Pour les carrières, il faut garantir le rythme minimal d'avancement d'échelon et remettre à plat l'organisation des grilles en fonction des besoins et des qualifications.

A.Maillols: les salaires des agents des fonctions publiques doivent être revalorisés car, à ce jour, le travail et les missions des fonctionnaires ne sont pas assez reconnus par les actuels niveaux de salaires.

6. Temps de travail des fonctionnaires

Pour vous, durant la prochaine mandature, une évolution de la durée hebdomadaire du temps de travail des agents de la fonction publique est-elle à envisager ? Si oui, dans quel sens?

FSU : les réductions d'effectifs continuent de dégrader les conditions de travail. Des modifications organisationnelles (mutualisations, dématérialisations...) sont imposées sans concertation, ni formation des personnels concernés. Elles continuent de s'inscrire dans une logique de réduction budgétaire qui consiste à faire encore croire qu'il serait possible de faire mieux avec moins de personnels. Dans ce contexte, les agent-es de la Fonction publique sont confrontés à une remise en cause de la durée du travail, à l'alourdissement des charges de travail et de l'organisation des servi-

L'intensification qui en résulte, la multiplication des tâches isolent, suppriment les temps d'échanges et de régulation, dégradent la santé physique et mentale. Cela pèse lourdement sur des personnels qui restent plus longtemps en activité. Cette intensification conduit à faire un travail de moindre qualité et à rendre un service public dégradé.

Maillons du système, les hiérarchies intermédiaires, sous pression, répercutent et accentuent les injonctions dans une recherche de gain de productivité, généralement sans lien avec la réalité du travail et des missions. Injonctions contradictoires, individualisation du travail, mise en concurrence des personnels et l'évaluation des « performances » provoquent de nouvelles souffrances en écartant les agent-es de l'organisation et du sens de leur propre travail. La prise en compte dans l'action syndicale, notamment dans les CHSCT, du travail réel effectué par les agent-es permet de révéler les effets néfastes du management. Tous les comités techniques des centres de gestion doivent être dotés d'un CHSCT.

Pour la FSU, il n'y a pas de service public de qualité sans amélioration des conditions de travail, ce qui passe par l'abandon des méthodes managériales néfastes. Pour les agent-es, il est impératif de se réapproprier le travail dans un cadre collectif (notamment en utilisant les différents outils CHSCT, registres SST et DGI, DUER...). Leur expertise et leur expression doivent être reconnues et prises en compte au plus près du terrain

C.Causse: nous mettrons la durée légale hebdomadaires à 35 heures. Et nous engagerons des négociations pour réduire encore la durée légale de travail, y compris la présence effective devant les élèves.

S.Gayssot: Il faut envisager l'évolution de la durée du temps de travail à la baisse en lien avec le recrutement et l'amélioration des conditions de travail qui ont tendance à s'alourdir au détriment de la qualité. Ceci est vrai d'ailleurs pour l'ensemble de la société qui doit tendre vers les 32 heures hebdomadaires et une sécurité d'emploi et de formation tout au long de la vie.

A.Maillols: Pour moi le temps de travail actuel des fonctionnaires est correct et ne doit pas évoluer.

7. Retraites

Quelle est votre opinion sur les conditions actuelles requises pour faire valoir leur droit à pension pour les fonctionnaires ? Sur les montants actuels des pensions des fonctionnaires ? Que pensez-vous de l'évolution visant à l'alignement du public sur le privé en matière de système de retraites ?

FSU: la FSU réaffirme son attachement au code des pensions, au droit pour le public comme pour le privé à la retraite dès 60 ans avec un taux de remplacement de 75 %, basé sur les 6 derniers mois. Elle demande l'abrogation du système de décote/surcote, un minimum garanti. L'actualité nous pousse à réaffirmer et défendre le principe du salaire continué. En l'absence de droits nouveaux, la référence des 37.5 années pour une retraite est incontournable et reste une revendication forte.

C.Causse: préservation du système par répartition. Retour à la retraite à 60 ans pour tous avec 40 annuités de cotisation. Maintien du système de calcul la pension sur les 6 derniers mois. Engagement de négociations pour abaisser encore l'age légal de départ à la retraite.

S.Gayssot: garantir la retraite à 60 ans et à taux plein. Intégrer les primes dans le calcul des retraites. Abroger les mesures (fiscalisation des pensions pour familles nombreuses, suppression de la demi-part pour les personnes veuves, etc...) qui impactent le pouvoir d'achat. Gagner le principe d'un taux de remplacement de 75 % minimum et en aucun cas inférieur au SMIC revalorisé pour une carrière complète, confirmer les régimes spéciaux et n'accepter des mesures d'harmonisation que quand elles tirent tout le monde vers le haut.

RETRAITES **BUREAU DES ADMISSIONS**



A.Maillols: il faut être responsable sur la gestion des retraites de manière globale et nous savons que le système actuel n'est pas pérenne. Il n'est pas possible d'aligner le système de retraites entre le privé et le public car les niveaux de salaires sont très différents entre les deux secteurs. Cependant, pour conserver la durée de base de calcul des montants de pensions dans la FP (6 derniers mois dans l'EN), la condition de l'exercice effectif dans ce dernier échelon ou grade pendant deux ans paraît nécessaire

8. Offre de formation scolaire, service public d'éducation et enseignement privé :

L'offre de formation scolaire publique vous parait-elle couvrir l'ensemble des besoins du territoire départemental? Si vous partagez notre constat d'une offre de formation scolaire particulièrement déséquilibrée (notamment dans la voie professionnelle et en post-bac) à l'avantage du réseau privé, quelles mesures envisageriez-vous pour qu'un réel choix soit possible pour les familles ?

FSU : celles et ceux qui instrumentalisent le débat sur la laïcité au service de choix politiques sans rapport avec les valeurs qu'ils/elles prétendent défendre, ne se font pas entendre pour dénoncer les entorses à la laïcité qui perdurent. Ainsi, non seulement le financement par l'État de l'enseignement privé sous contrat, le plus souvent confessionnel, n'est pas remis en question mais la pression des lobbies du privé continue de freiner le développement des écoles, collèges ou lycées publics, plus particulièrement dans certaines régions.

S'ils sont tenus de respecter les programmes nationaux, ces établissements, au nom du « caractère propre », ne sont pas tenus au respect de la neutralité et maintenant, les écoles privées sont autorisées à ne pas mettre en œuvre le décret sur l'organisation de la semaine scolaire (loi Peillon-Hamon 2013) mais reçoivent néanmoins pour les activités périscolaires les mêmes subsides que l'Ecole Publique. De plus, l'existence de l'enseignement privé va à l'encontre de l'objectif de mixité scolaire et du principe de laïcité.

Pour la FSU, la loi de 1905 doit s'appliquer sur l'ensemble du territoire national : abrogation du statut scolaire local d'Alsace-Moselle, du régime concordataire en Guyane et du statut dérogatoire à Mayotte. Elle réaffirme son refus du dualisme scolaire confessionnel et patronal et considère que les établissements privés ne peuvent prétendre concourir à la réalisation des missions de service public et laïque, réservant ainsi les fonds publics au service public et abrogeant les lois anti-laïques (Guermeur, Debré, Rocard, Carle).

La FSU rappelle sa revendication d'unification du système éducatif d'enseignement dans un service public laïque d'éducation intégrant l'actuel enseignement privé sous contrat.

C.Causse: non. Chaque fois que l'on supprime des postes d'enseignant le département doit embaucher un chauffeur de car pour transporter les enfants dans un bus diesel. C'est une sottise humaine, une ineptie écologique et une aberration pédagogique. Nous donnerons au service public les moyens de remplir sa mission émancipatrice pour notre jeunesse. Nous abrogerons la loi Carles.

S.Gayssot: non, l'offre de formation scolaire publique doit s'étendre. Il ne s'agit pas de couper les vivres d'un coup aux établissements privés conventionnés, mais , dans un processus continu, de concentrer les moyens financiers vers un service public d'éducation, laïc, qui regroupe et unifie progressivement, dans une ambition de mixité sociale et scolaire, l'ensemble des établissements.

A.Maillols: je ne suis pas favorable à une déstabilisation des systèmes de formation en place sur le département tant dans le réseau public que dans le réseau privé. Je n'ai pas le sentiment d'un traitement plus favorable du réseau privé que du réseau public. Pour renforcer le réseau public, il faut travailler au développement de l'apprentissage post bac dans ce secteur et améliorer l'offre de formation universitaire publique sur le département. L'enseignement privé est « culturel » sur le département et joue un rôle dans l'aménagement du territoire en ménageant une offre scolaire de proximité (Châteauneuf de Randon, Langogne) qui doit être maintenue.

9. Autonomie des établissements scolaires :

Pour vous, l'autonomie des établissements doit-elle être renforcée ou diminuée au profit d'un cadrage national?

FSU: depuis 1983, les collèges et les lycées, dont les lycées publics agricoles et maritimes, sont des EPLE disposant d'une autonomie (domaines définis par le Code de l'éducation ou le Code rural).

C'est le CA qui prend les décisions et le chef d'établissement « en tant qu'organe exécutif de l'établissement [qui] exécute les délibérations de CA ».

La démocratie locale peut s'exercer sans que soit renforcée l'autonomie de l'établissement. Les prérogatives de l'État doivent être préservées afin de défendre le caractère national du service public d'éducation et de l'enseignement supérieur. La réforme du collège, par exemple, propose d'introduire une marge conséquente d'autonomie qui se traduira par une inégalité accrue face aux formations dispensées, ce qui est inacceptable au sein même de la scolarité obligatoire. L'autonomie réduite à sa dimension financière dans les universités a montré son rôle de gestion de la pénurie dans les établissements.

La FSU s'oppose à toute tentative de mise en place d'établissement autonome dans le premier degré et à tout renforcement de l'autonomie des établissements et du/de la chef-fe d'établissement, ainsi qu'à l'élargissement des compétences des collectivités locales dans le domaine de l'éducation. Le lieu de la démocratie doit rester le conseil d'école ou le conseil d'administration dans l'établissement car ils rassemblent les représentant-es élu-es des personnels et des usager-es, et l'administration.

Des éléments essentiels (programmes, horaires des classes, statut et rémunération des personnels...) doivent rester des prérogatives de l'État afin de garantir l'égalité de la formation sur tout le territoire et l'indépendance des enseignant-es et des personnels des équipes pédagogiques et éducatives dans l'exercice de leur métier. Il ne peut être question d'élargir l'autonomie à ces domaines, comme c'est le cas aujourd'hui pour certaines indemnités, ou pour les horaires des groupes à effectifs réduits avec la réforme des lvcées.

C.Causse : le but des politiques néolibérales est de marchandiser l'éducation. L'autonomie des établissements prépare en fait leur mise en concurrence et à terme leur privatisation. Nous abrogerons toutes les lois poursuivant ce sinistre objectif. (rythmes scolaires, réforme du collège, etc) S.Gayssot: L'Etat doit garantir l'égalité de l'accès à la formation et l'indépendance des équipes pédagogiques. Tout ce qui vise à l'autonomie, de l'école à l'université, met en danger l'unicité et donc l'égalité de notre système.

S.Gayssot: l'Etat doit garantir l'égalité de l'accès à la formation et l'indépendance des équipes pédagogiques. Tout ce qui vise à l'autonomie, de l'école à l'université, met en danger l'unicité et donc l'égalité de notre système.

A.Maillols: Pas d'avis particulier sur ce point qui peut recouvrir des stratégies positives (pour la scolarisation et le bien être des élèves) comme négatives (mise en concurrence des EPLE publics entre eux). C'est une question qui doit être négociée entre le MEN et les syndicats que je consulterai si cette question est débattue à l'Assemblée.



Orientations politiques nationales en faveur de l'apprentissage

A la suite du 1er choc pétrolier des années 70, les pouvoirs publics considèrent que l'apprentissage est une solution pour résoudre les problèmes du chômage des jeunes sans qualification, des difficultés de recrutement des entreprises. Même si les effectifs d'apprentis ont doublé depuis 95, les ambitions affichées par les gouvernements n'ont jamais été atteintes. Cette augmentation est marquée par une progression hétérogène selon les régions et les spéciali-

Aujourd'hui l'objectif volontariste de 500 000 apprentis au niveau national semble irréalisable.

Récemment, un plan ambitieux de développement de l'apprentissage a été présenté par la présidente de la Région Occitanie. Ses objectifs: « porter à 40 000 le nombre d'apprentis, améliorer la réussite des parcours et la qualité des formations, pour renforcer la réussite des jeunes et booster l'emploi »....

Retour sur son évolution et ses tendances

Entre 1997 et 2008, l'apprentissage progresse mais son expansion diffère très nettement selon les régions, les territoires et les formations. Autre facteur, l'élévation du niveau de recrutement des apprentis. En 2008, 1 apprenti sur 2 prépare une formation de niveau V alors qu'ils étaient 8/10 en 93. Les nouveaux métiers ouverts à l'apprentissage recrutent à minima des bacheliers. Dans l'enseignement supérieur, le tertiaire recrute pour préparer un BTS et des licences pro. On note aussi une percée significative dans les formations ingé-

Entre 2003 et 2008 : la crise est un coup d'arrêt à la hausse. Stabilité et chute se succèdent alors avec une diminution sensible de 8 % en 2013. Depuis, la baisse se ralentit (3 %) et le nombre de signatures retrouve le niveau de 2014.

Toutefois, les tendances se confirment : les niveaux V et IV reculent, les apprentis du supérieur augmentent (de 6 % à 34 % en 20 ans).

Ce développement ne va pas sans poser de questions : l'alternance aujourd'hui privilégie les formations du supérieur pour des diplômés en moindre difficulté d'insertion. Les moyens accordés dans le supérieur seront autant de moyens en moins pour les jeunes en difficulté.

Autre écueil : le chiffre de 500 000 apprentis est un objectif loin d'être atteint malgré les campagnes de communication et les budgets déployés.

Vers un changement de langage : de l'appren- \rightarrow tissage à l'alternance

L'apprentissage souffrirait-il d'un déficit d'image ? Interrogés en 2011 sur l'apprentissage, le président de l'Assemblée Permanente des Chambres des Métiers et de l'Artisanat (APCMA), prône l'alternance : une articulation entre centre et entreprise et parle « d'alternants ». Il préconise l'ouverture de centres de formation ouverts à tous les publics et tous les niveaux. Celui-ci accueillerait des apprentis, des demandeurs d'emploi, des salariés en formation ou en parcours individualisés. Ce changement de langage a priori anodin mérite d'être souligné. En effet, l'utilisation d'« alternance et alternant » à la place d'« apprentissage et apprenti » donnerait une image plus valorisante. Pourquoi pas ?

Mais cela passe aussi, et surtout (?), par un renforcement du service public de l'apprentissage à tous les niveaux pour tous les jeunes et sans concurrence avec les autres voies de formation. En y regardant de plus près, actuellement, les différents gouvernements et organismes de formation privés jouent sur ce double langage et en tirent tous les bénéfices.

Stéphane BARNINI

Apprentissage, l'exigence d'une formation initiale

Lorsque l'on parle de l'apprentissage, aujourd'hui tous sociale et professionnelle. les regards se tournent vers les régions. Mais on oublie sans compris ceux de l'apprentissage.

Sa responsabilité est donc entière dès lors que nous parlons de programme de formation.

Pour la FSU, il faut une augmentation des volumes des enseignements généraux en apprentissage dans un contexte où les Régions imposent souvent des diminutions jusqu'aux minima prévus par décrets. Il faut en même temps imposer un alignement du temps de présence des apprentis en CFAA sur cette durée minimum réglementaire, avec une harmonisation nationale du nombre d'heures par niveau de formation pour l'égalité de traitement des apprentis. Les baisses du nombre de semaines en centre diminuent, voire stoppent, nution des horaires limite aussi l'accueil des publics hétérogè- particulière accordée au « retour de stage ». nes et en difficulté et donc la mission d'insertion éducative.

Pour la FSU, le meilleur dispositif de formation dedoute trop vite que nous parlons de formation initiale et que meure la classe. Le maintien du groupe-classe au sein de la l'Etat à la compétence sur les diplômes et leur contenu, y formation initiale tant scolaire que par apprentissage, doit être privilégié face au culte de l'individualisation ou du mixage des publics, en vogue dans le monde des « experts » de l'enseianement.

Concernant l'alternance à proprement parlé, elle doit être construite à partir d'une progression pédagogique et des périodes en milieu professionnel afin d'accroître progressivement les objectifs des temps en entreprise (de l'observation puis la participation à l'activité vers l'autonomie en situation professionnelle). Cela suppose une implication nouvelle des professionnels dans la formation par un partenariat avec les équipes pédagogiques. Les maîtres d'apprentissage doivent être formés au « métier » de tuteur. Le suivi des stages doit l'enseignement et la découverte d'apprentissages. Une dimi- se faire dans cette optique de co-formation avec une attention

Stéphane BARNINI

La fin des lycées professionnels?

Entretien avec Paul Devin, Inspecteur de l'EN, Secrétaire général du SNPI-FSU

Désormais, certains politiques annoncent clairement leur volonté de transférer la formation professionnelle aux régions et aux branches professionnelles. Jusque-là, la plupart des discours se limitaient à vouloir une recomposition des compétences entre État et Région. Une étape nouvelle est donc franchie.

Les leurres de l'apprentissage

Les discours sont suffisamment clairs chez les élus de région pour comprendre que le premier effet de la régionalisation de l'enseignement professionnel serait le développement de l'apprentissage.

Le sens commun donne bien des vertus à l'apprentissage, la réalité est autre.

L'apprentissage résoudrait par une expérience directe de la pratique professionnelle les problèmes liés à la faible motivation scolaire des élèves de lycée professionnel et garantirait une meilleure réussite.

FAUX: la réussite aux examens n'est pas meilleure chez les apprentis. Elle est même inférieure pour certains examens (BP. BTS).

L'apprentissage serait un moyen de lutter contre le décrochage FAUX : le décrochage est plus élevé en apprentissage qu'en lycée professionnel. Déjà parce que, à la différence du lycée professionnel, le décrochage n'est pas essentiellement du fait du jeune : il peut être produit par la rupture du contrat à l'initiative de l'employeur. Mais aussi parce que personne n'est chargé d'un accompagnement spécifique dans ces situations. La rupture de contrat concerne 27% des contrats et peut aller jusqu'à près de 40% dans certains secteurs.

L'apprentissage permettrait de rationaliser les coûts:

FAUX: l'investissement public pour un lycéen coûte les deux tiers de celui pour un apprenti. Il y a donc un vrai paradoxe à faire le choix de l'apprentissage dans un période où la quasi-totalité des projets politiques visent la réduction des dépenses publiques!

La régionalisation pour soumettre la formation aux demandes des entreprises: la logique des différents projets est d'adapter plus rapidement le système de formation aux débouchés professionnels et de proposer des formations en meilleure adéquation avec les besoins économiques locaux. Cela permettrait également une meilleure attractivité pour les élèves. Ce serait présumer que l'attractivité d'une formation serait essentiellement déterminée par l'employabilité. C'est loin d'être aussi simple, tous les acteurs de l'orientation le savent. On pourrait être séduit par l'idée d'une formation mieux articulée avec les emplois, qui offrirait une meilleure garantie contre le chômage post-diplôme. Mais en réalité, l'enjeu n'est pas là. La conséquence ce serait la fin des diplômes. Ce n'est donc pas tant au futur emploi du jeune que se destine cette adaptation de la formation à la demande qu'à la recherche d'une adaptabilité totale des travailleurs aux besoins fluctuants des entreprises. La mobilité dans son acception la plus désavantageuse pour l'employé. Dans cette formation où les branches professionnelles feront la loi et détermineront des modules correspondant à place de la formation générale? Que devient l'ambition de toute école démocratique à transmettre au citoyen la culture commune nécessaire à l'exercice de ses droits et à la compréhension de ses devoirs? La formation du citoyen adaptée au métier appris, c'est-à-dire le renoncement à la culture commune! Comme si cela allait de soi qu'un patron puisse conduire la formation émancipatrice de ses salariés!

De tels projets font apparaître plus crûment encore l'erreur de ne pas avoir conduit pendant la mandature Hollande, un véritable projet pour la formation professionnelle. La volonté de faire de la démocratisation de la réussite scolaire la priorité absolue du service public d'éducation avait-elle le droit d'oublier la voie professionnelle ? A défaut, les proiets actuels vont pouvoir se fonder sur les immenses difficultés que rencontrent aujourd'hui les lycées professionnels, abandonnés des projets politiques. Il sera plus facile de faire croire aux vertus d'une réforme radicale. Son prix sera le renoncement, pour les élèves des lycées professionnels, à la construction d'une culture commune pour ne leur réserver aue le minimum de compétences dont l'entreprise a besoin. L'école de la république renoncerait, pour une part de ses élèves, généralement issus de milieux populaires, à ses ambitions démocratiques pour les livrer aux seuls impératifs de la rentabilité des entreprises.

Et les projets d'Emmanuel Macron ...

leurs besoins immédiats, quelle sera la

« Je souhaite réformer en profondeur l'apprentissage pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et transformer notre économie. »

PROPOSITIONS:

Nous nous engageons à rendre l'apprentissage plus simple et lisible pour les entreprises.

Nous associerons dans l'enseignement secondaire comme dans le supérieur, les branches professionnelles dans la définition des programmes et dans l'organisation des formations. Les branches définiront également les métiers pour lesquels les formations par apprentissage devront être privilégiées.

Nous développerons un « sas » de préparation à l'alternance à la fin du collège pour nous assurer que les élèves maîtrisent les savoirs de base et sont en capacité de s'intégrer à leur entreprise d'accueil.

Nous développerons l'alternance dans tous les lycées professionnels

Nous agirons pour que l'alternance devienne la voie d'accès dominante aux emplois de qualification moyenne.

Bimestriel Directeur de la Publication S BARNINI dépôt légal : 18 janvier 2011 CPPAP 1020 S 07554 imprimé par nos soins Prix 1 €

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU Lozère.

Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accés ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à la FSU 48.